L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 11 AVRIL 1880.

Législature de la Louisiane.

Séance de samedi, 10 avril 1880.

SÉNAT.

Après une séance à huis clos, les bills suivants de la Chambre ont été adoptés :

Le bill pourvoyant aux fournitures de bureaux des juges et des autres fonctionnaires de la paroisse d'Orléans ;

Le bill relatif au système de pilotage pour le port de la Nile-Orléans ;

Le bill relatif à l'amélioration de la navigation de la rivière Amite ;

Le bill relatif à l'amélioration de la navigation de West Pearl River ;

Le bill (à l'unanimité des voix) en faveur des instituteurs et des institutrices des écoles publiques de l'Etat.

Le bill au sujet des greffiers des City Courts de la Nile-Orléans ;

Le bill au sujet de l'amélioration de la navigation de la Rivière Rouge ;

Le bill (à l'unanimité des voix) relatif aux cent piastres émis pour les salaires des instituteurs et des institutrices des écoles publiques de la Nile-Orléans.

MM. Baffington et Hagan ont été élus, par acclamation, commissaires du sénat pour surveiller les réparations du capitole, à Bâton-Rouge.

La résolution de la Chambre restituant la machine Babcock (accidentellement au capitole) à M. J. B. Moore.

La résolution de la Chambre déclarant forfait le bail du Nouveau canal et ordonnant à l'avocat général de poursuivre la compagnie, a été adoptée.

Les amendements de la Chambre au bill du Sénat amendant la section 3373 des Revised Statutes de 1870, relativement aux chemins publics, ont été acceptés.

A trois heures et demie, le Sénat s'est ajourné à six heures et demie.

A l'heure indiquée, le Sénat s'est réuni de nouveau.

Le rapport du comité de conférence sur le bill du Sénat pourvoyant à la conversion en bons—"baby bonds"—de tous les mandats valides émis depuis 1874 et non encore payés, a été adopté. Le Sénat a accepté l'amendement par lequel la Chambre a aboli le bureau de révision, composé du gouverneur, du lieutenant-gouverneur et deux membres du Sénat ; il a accepté le bureau créé par la Chambre et composé de l'avocat-général, de l'auditeur et du trésorier. La Chambre a renoncé à tous ses autres amendements, laissant subsister la clause qui exige que les numéros des anciens mandats figurent sur les nouveaux bons, afin de conserver l'identité de ces mandats.

(L'ex-orateur Estlette se trouvant parmi les sénateurs, il a été invité à prendre un siège à côté du président.)

M. Pollock a présenté une résolution qui remercie chaleureusement l'honorable Mr Enery de la manière habile et impartiale dont il a rempli les fonctions de président. Elle a été adoptée à l'unanimité des voix.

Une résolution de M. Robertson remerciant le secrétaire, le sergent d'armes et leurs assistants du fidèle accomplissement de leurs devoirs a été adoptée.

MM. Augustin, Robertson et Demas ont été chargés d'aller annoncer au gouverneur que le Sénat serait prêt à s'ajourner à minuit, et le secrétaire a été chargé d'en avertir la Chambre.

M. Rogers, au nom des représentants de la France, a remercié le secrétaire, le sous-secrétaire et les employés du Sénat de leur courtoisie à leur égard.

A 10 heures, le gouverneur a fait prier le Sénat de siéger jusqu'à minuit afin de lui donner le temps de signer plusieurs bills.

Au moment où la pendule sonnait minuit, M. Malochée, secrétaire du gouverneur, est venu présenter au Sénat les bills Nos 179, 169, 181, 148, 200, 201, 204 et 191 que Son Excellence a signés.

Après une remarquable allocution de M. Parlange, le Sénat, sur la motion de M. Robertson, s'est ajourné *sine die*.

CHAMBRE.

Présidence de M. Ogden.

L'orateur dit qu'il vient d'être chargé par le gouverneur de féliciter les membres de la Chambre sur les travaux accomplis par eux dans un temps aussi court. Le gouverneur ne veut pas dégénérer le fait que le machine tout entière du gouvernement devant être dressée dans un espace de 90 jours, l'esprit public était rempli d'appréhensions, et il offre à la Chambre ses congratulations, auxquelles l'orateur joint les siennes.

Une résolution concurrente allouant $15,000 pour payer les frais de conversion de la dette d'Etat, est adoptée. Cette résolution venait du Sénat.

M. Butler, de Bienville, demande que la Chambre concoure aux amendements du sénat au bill de l'instruction publique, et la motion est adoptée par 51 contre 27, M. Jackson changeant son vote de *non* en *oui*, ce qui fait que le bill devient loi.

Le bill du sénat No 257 énumérant les actes par lesquels un père perd ses droits naturels de tuteur, est adopté par 72.

Tous les bills du sénat qui suivent ont le concours de la Chambre :

Le bill 178 pour la vente de certaines propriétés d'école.

Le bill 148 autorisant la conversion de certaines obligations en bons de $5 à 4 pour cent.

Le bill 228 relatif aux chemins publics et à la nomination d'inspecteurs de routes.

Le bill 200 autorisant les jurés de police à enlever sommairement les obstructions des chemins publics.

Le bill 267 autorisant le juré de police d'Est-Féliciana à capitaliser la dette flottante de la paroisse.

Le bill 280 chargeant la ville de fournir un local aux shérifs des cours civile et criminelle et un autre local au conservateur des hypothèques et au receveur de l'enregistrement.

Le bill 179 relatif à la milice.

M. Ogden, de Bossier, recommande que la Chambre persiste dans ses amendements au bill No 116.

M. Deveraux fait une tentative pour suspendre le règlement afin de mettre le bill 80 du Sénat sur les impressions à sa dernière lecture, mais la Chambre refuse de suspendre le règlement, par conséquent le bill est forcé d'attendre.

Le bill 95 pour donner aux médecins licenciés un gage et un privilège pour services médicaux, passe finalement.

Le secrétaire du Sénat annonce que ce corps refuse de concourir aux amendements de la Chambre au bill des Baby Bonds et demande une conférence de la part de la Chambre. L'orateur nomme MM. Farmer, Cosgrove et Kavanaugh.

Le bill 187 permettant aux plaignants en injonction et aux parties adverses de mettre en entrepôt, en certaines cas, les propriétés saisies, passe finalement.

Adopté aussi finalement le bill 114 pour transférer au trésor de l'Etat certaines balances maintenant au crédit du fonds du désenchement et du fonds général du génie.

Une motion de suspendre le règlement pour adopter le bill de levée avec les amendements du Sénat, échoue par 27 contre 30.

Le bill 155 relatif à la prescription de dettes dûes à de certains établissements de charité et au fonds d'école, est adopté finalement.

Le bill 228, accordant le droit de passage sur toute terre appartenant à l'État de la Louisiane, à toute compagnie dûment incorporée dans cet Etat, pour y creuser des canaux, est finalement adopté.

Le bill 196 du Sénat relatif aux poursuites et jugements devant les cours de district de l'E et pour la révocation de certains officiers, passe finalement.

M. Atkins, de Claiborne, demande une suspension du règlement pour passer la résolution concurrente de M. Faulkner, déclarant nulle et forfaite la charte de la compagnie du gaz.

M. Richardson objecte et dit que l'article 48 de la constitution exige que toute législation spéciale soit annoncée pendant 30 jours.

L'orateur repousse ce point d'ordre et la principale question étant mise aux voix, la résolution est adoptée par 51 contre 27.

Le bill 181 pour la révocation d'office des juges de cours d'appel et des cours de districts dans tout l'Etat et des cours de cité pour la Nile-Orléans est adopté finalement.

M. Billiu met en nomination comme commissaire de la maison d'Etat à Baton Rouge, MM. Mundy, Richardson et Robertson.

Plusieurs autres membres présentent des candidats, mais le scrutin donne la nomination aux trois candidats de M. Billiu qui obtiennent M. Mundy 65, M. Richardson 61, et M. Robertson 75. Ils sont déclarés dûment élus.

Le comité de conférence sur les "Baby Bonds" fait un rapport qui recommande que la Chambre soit déboutée de ses amendements et le rapport est adopté par 66 contre 3

La séance est suspendue jusqu'à 7 heures et demie.

Séance du soir.

La Chambre a été appelée à l'ordre à 8 heures et demie et 76 membres sont présents.

Un message du Sénat annonce qu'il a insisté à ses amendements au bill des Baby Bonds.

La Chambre adopte les amendements du Sénat au bill sur le Nouveau Canal.

M. Billiu appelle l'affaire de l'élection contestée de Concordia comme une question de privilège.

L'orateur dit qu'il ne peut la considérer comme une question de privilège et il fixera les deux jours des voix pour la première en considération cette fois.

La Chambre refuse par 27 contre 38 de suspendre le règlement.

M. Billiu présente une résolution pour payer les frais différens de police, qui ont fait un service à la Chambre, $50 à prendre sur le fonds du contingent non dépensé, et en moyen de la suspension du règlement, la résolution est adoptée.

M. Cosgrove est au fauteuil.

M. Hurstis présente une résolution de remerciement pour M. W. H. Mean qui a fourni des informations sur le nouveau canal et le chemin à équilles. Le règlement est suspendu et la résolution adoptée.

M. Billiu présente une résolution de compliment et de remerciement pour l'Orateur qui, dit-il, s'est acquitté de ses difficiles fonctions avec impartialité et habileté.

M. Allain seconde la motion et prononce de son côté un discours très flatteur pour M. Ogden.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Farmer présente une résolution qui remercie M. Pete J. Trasevant, secrétaire et à ses assistants, pour l'honnête et consciencieuse manière avec laquelle ils ont rempli les devoirs de leurs places.

En ce moment un comité du Sénat annonce qu'il est prêt à se joindre à un comité de la Chambre pour se rendre auprès du gouverneur pour lui demander s'il a quelque communication à faire à l'assemblée générale avant qu'elle n'ajourne.

MM. Gibson, Ogden, et McLeroy sont nommés pour remplir cette mission.

En attendant, sur motion de M. Kavanaugh, la séance est suspendue jusqu'à 11 heures et demie.

A 11 heures et demie la séance est reprise.

Nombre de bills venant du Sénat sont signés par l'Orateur.

Un message du Gouverneur annonce qu'il a approuvé nombre de bills de la Chambre.

Un quart d'heure se passe à ne rien faire.

A minuit moins cinq minutes, l'orateur Ogden, prenant sa place, dit qu'il vient de quitter le Gouverneur qui lui a dit qu'il n'avait aucune communication à adresser à l'Assemblée Générale. En conséquence, tout ce que nous avons à faire, c'est de nous ajourner *sine die*.

Sur motion de M. Billiu, l'Orateur déclare la Chambre ajournée *sine die*.

Bottes cirées à $1 00 à l'Etoile Rouge.

Nouvelles de San-Antonio.

—On nous écrit de San-Antonio, Texas, le 6 avril 1880.

Il a été décidé par la compagnie du chemin de fer de Galveston, Harrisburg et San Antonio de continuer la ligne de San-Antonio à El Paso. Le contrat pour la ligne de la première section a été signé hier.

La ligne de l'International venant de Austin s'avance à grands pas, les ouvriers constructeurs sont après le pont qui traverse la rivière Colorado.

L'International nous donnera un débouché direct avec le Nord et l'Est et le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Houston complètera notre connection par rail.

Un compatriote, M. Charles Guérand récemment arrivé de France a été la victime d'un vol il y a quelques jours. Son portefeuille contenant une somme de $2,000 lui fut volé une nuit, dans sa chambre, à l'hôtel Vance. Pas de trace du ou des voleurs. Heureusement pour M. Guérand la société Française de San Antonio veille à ce qu'il ne lui manque rien, en attendant qu'il puisse trouver de l'emploi ou faire venir des fonds de Pontoise où il était établi avant son départ pour le Texas.

La nation juive sur la terre. —D'après la Société pour la propagation de la foi juive, dont le siège est à Berlin, il y aurait en ce moment sur la terre six à sept millions d'israélites : c'est du moins, on le suppose, à peu près le même nombre qu'aux temps glorieux du roi David.

5,000,000 d'entre eux vivraient en Europe, 200,000 en Asie, 800,000 en Afrique, 1,000,000 à 1,500,000 en Amérique.

En Europe, c'est la Russie qui a le plus de juifs : 2,621,000. Ensuite c'est l'Autriche-Hongrie, avec 1,375,000 israélites, dont 575,000 dans la seule Gallicie.

Viennent ensuite par ordre décroissant :

L'Allemagne, avec 512,000 israélites dont 41,000 en Posnanie ; la Hollande avec 70,000; l'Angleterre, avec 50,000; la France, avec 49,000 ; l'Italie, avec 35,000 ; l'Espagne et le Portugal réunis en ont 2,000, 3,000, peut-être 4,000 ; la Suède, 1,800 ; la Norvège, 25.

Berlin possède 45,000 israélites, presque autant que la France entière.

En Asie, l'Inde a 20,000 juifs ; la Palestine, 25,000. A Jérusalem, ils ont la majorité ; on les y évalue à 13,500, les musulmans étant au nombre de 7,000 et les chrétiens au nombre de 5,000.

La chaussure mise en vente à l'Etoile Rouge est toute de premier ordre.

Un manuscrit de St Pierre ! —Dans une sorte de caverne, paraissait vivre dans l'indigence un vieillard nommé Core, mort l'an dernier à Jérusalem, à l'âge de 109 ans ; on découvrit, outre une grande quantité de plomb de monnaie, représentant 200,000 francs environ, et un vieux châle de cachemire enveloppant divers papiers attestant l'origine du pauvre Core, et par lesquels il a été constaté qu'il appartenait à une famille fort riche, établie à Stockholm ; on découvrit, disons-nous, un volumineux manuscrit sur papyrus, enveloppé dans un morceau de soie verte, si bien mangée par le temps qu'il tomba en loques au premier attouchement.

Le papyrus porte en beaux caractères hébreux les mots suivants :

Pierre, pêcheur, sectateur (ou disciple) de Jésus, fils de Dieu, et continuateur de son œuvre, parle aux peuples de la terre qui écoutent la parole du Seigneur, selon l'amour et au nom du Dieu très saint.

Le manuscrit est signé d'une manière bizarre :

Moi, Pierre, pêcheur, au nom de Jésus, j'ai fini d'écrire la parole de l'amour, en l'an 50 de mon âge, à la troisième Pâque après la mort de mon Seigneur et de mon Maître Jésus-Christ, fils de Marie, et dans la maison de Beliel, scribe, près du temple du Seigneur.

La Société biblique a offert à la famille K..... de Stockholm, qui recueille les biens du vieux Core, le prix de 20,000 liv., soit 500,000 fr., pour l'acquisition du manuscrit ; mais la famille K..... ne veut pas le vendre. Toutefois, elle est disposée à concéder à la Société le droit de reproduction et de traduction.

Les frères Abdullah, de Constantinople, offrent d'en faire une édition photographique.

Souliers argentés ! souliers dorés ! à l'Etoile Rouge.

Morte à l'Opéra. —Un pénible événement est venu attrister la seconde représentation d'*Aida*, à l'Opéra, pendant le premier acte.

Une dame, âgée d'environ cinquante-cinq ans, Mme Chaverondière, demeurant rue Saint-Lazare, 86, qui se trouvait placée à l'amphithéâtre, du côté de la loge du président, à gauche de la salle, avec sa fille, s'est subitement affaissée mourante.

Immédiatement emportée hors de la salle et transportée dans un endroit éloigné des regards d'un public curieux et consterné, elle a, paraît-il, prononcé un nom de M. Chéramy, avoué. Celui-ci, qui connaissait cette dame, est assisté secouru, ainsi que les docteurs Bouchut, Lebret de la Charrière et Maurice. Malgré tous les soins qui lui ont été donnés, Mme Chaverondière a succombé à la suite de la rupture d'un anévrisme. Son mari était, paraît-il, au cercle.

Pendant le deuxième acte, elle a été transportée morte à son domicile, par les soins de M. Taylor, commissaire de police, qui a fait les constatations légales.

Lille, 20 mars. —Un bolide magnifique est passé hier sur Lille ; il traînait après lui une longue queue d'un bleu superbe, absolument comme une véritable comète.

Les astronomes sont dans la joie !

—L'*Estafette* :

On prête au prince de Bismarck le propos suivant :

"Quand la paix sera rétablie à l'intérieur, nous commencerons à nous expliquer avec les ennemis du dehors."

Souliers d'enfants en grande quantité et à bas prix, à l'Etoile Rouge.

—Une énorme incendie, d'une violence inouïe, a éclaté, avant-hier, dans les landes de Nanjoc.

Le feu a pris bientôt de telles proportions que, malgré le concours et le dévouement des habitants accourus au son du tocsin, il n'a été possible de le circonscrire qu'à 4 kilomètres environ de distance.

Il est coutre hectares de pins de plus de dix ans en été brûlé.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 10 avril 1880

Thermomètre de G. DURAND, Opticien, Fabricant.

6 heures du matin	Fahrenheit. 67	Centigrade 19
9 heures	70	21
Midi	70	21
3 h. P. M.	79	26

Baromètre mercoriel à 32 degrés.

Baromètre (Pression réduite) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga.	57	Louisville, Ky.	29
Atlanta	57	Memphis, Tenn.	31
Galveston, Tex.	63	Mobile, Ala.	27
Cairo, Ill.	50	Montgomery, Ala.	28
Cincinnati, O.	60	Nashville, Tenn.	30
Decatur, Ill.		New Orleans, La.	25
Dubuque, Iowa		Omaha, Neb.	
Dallas, Tenn.	63	Pittsburgh, Pa.	
Dallas, Texas	63	Savannah, Ga.	28
Keokuk, Iowa	61	Shreveport, La.	64
Key West, Fla.	69	St Paul, Minn.	
St Thomas, W. I.		St Louis, Mo.	63
Montgomery, Ala.		Vicksburg, Miss.	

Baromètre des mêmes villes dans les plus basses.

Augusta	13.02	Nashville, Tenn	14.00
Atlanta	34.03	New Orleans	1.07
Galveston, Tex.	24.11	Omaha, Neb.	13.00
Cairo, Ill.		Pittsburgh, Pa.	6.94
Cincinnati, O.		Savannah, Ga.	23.00
Dubuque, Iowa	7.01	Shreveport, La.	22.03
Dallas, Tex.	7.11	St Louis, Mo.	14.00
Keokuk, Iowa	11.10	St Paul, Minn.	7.00
Louisville, Ky.	10.06	Vicksburg, Miss	43.03
Memphis, Tenn	26.04	Yankton	3.07

Les hauteurs du niveau des hautes eaux de 1876.

GEORGE H. BORN,
Sergent Signal Corps. U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé :

MARIAGES.—Miss T. McIntyre, une fille, 16 mars.

Mme Robert Bauer, un garçon, 19 janvier.
" Preston Bates, un garçon, 29 janvier.
" Sam'l Vignes, une fille, 31 mars.
" Chas. Stachla, une fille, 7 avril.
" L. Pasende, un garçon, 9 avril.
" Bernard Kates, une fille, 6 avril.
" J. Plunkett, un garçon, 30 mars.
" H. Nickless, un garçon, 29 mars.
" Pietro Fonte, une fille, 3 avril.

MARIAGES.—John L. Burns à Mlle Marie Ban.
" Geo. Schoumann à Mlle Julia Ziegler.
" Geo. Hutzbore à Mlle Marie H. Guerero.
" Richard Johnson à Mlle Palmyre Jackson.
" Harry T. Brown à Mlle Alice L. Fredderich.
" Giles North à Mlle Elvina Robertson.
" Louis Ackermann à veuve C. Schneider.
" Jos. E. Martinez à Mlle Margaret R. Thompson.

DÉCÈS.—Brigida Calamare, 13 ans, Victoire et Francais.
" Francis Parker, couleur, 61 ans, 290 Melpomène, natif du Tennessee.
" Louis Duvignaud, 3 mois, Route St-Jean, point Gentilly.
" Mary Guilder, 6 jours, 22 Félicité.

La fête du club dramatique et social No 1.—C'est aujourd'hui dimanche, qu'a lieu à Oakland Park la grande fête champêtre organisée par le club dramatique et social No 1. Le programme, que l'on trouvera dans nos colonnes, comprend les divertissements les plus variés. Nous citerons entre autres des exercices acrobatiques sur des chaises à la Moscaye. M. A. Gengoul, employé de ce club, a fait inscrire un nombre des acrobates, et il adresse à ces derniers le défi d'exécuter quelques uns de ces tours les plus difficiles. L'enjeu est de $10. Ceux qui voudront le tenir devront s'adresser à la salle du club, au coin des rues Dauphine et St-Louis.

Décisions de la cour suprême de la Louisiane.—La prescription de dix ans n'annule point une action instituée dans le but d'obliger un notaire agent à rendre ses comptes, mais elle peut être invoquée avec succès lorsqu'il s'agit des différentes dettes qui figurent dans le tableau. Elle est inapplicable quand elle exige, d'un ancien fonctionnaire d'une corporation, ou de ses héritiers, la restitution d'objets spécifiés, tels que des livres, des papiers, etc., qui lui ont été confiés ; elle est également dans un procès par lequel on cherchait à le rendre responsable du montant de billets ou d'autres obligations qu'il aurait dû recouvrer.

—Lorsqu'une propriété dont une partie est affectée par l'hypothèque d'un vendeur antérieur, est vendue en bloc, et que, comme partie du prix, l'acquéreur assume la dette de son cédant, la propriété tout entière, et non pas seulement la partie originairement affectée, répond de la dette.

—Le fait qu'un acquéreur assume le paiement dûe par son vendeur sur l'achat primitif, et représenté par les billets du vendeur, ne rend pas l'acquéreur partie aux billets, et son acceptation de la dette crée une obligation personnelle, qui n'est sujette qu'à la prescription de dix ans.

—Un créancier d'une succession n'a pas d'intérêt à demander, sous prétexte que l'exécuteur testamentaire n'est pas résident, la révocation d'un ordre qui rattache la désignation de l'exécuteur, quand il appert que ce dernier est également légataire universel, et, en cette double qualité, a intenté ou créancier un procès (dans lequel celui-ci peut plaider en reconvention) pour une somme excédant celle que le créancier réclame à la succession.

—Un ordre qui écarte une exception présentée par l'administrateur d'une succession à des opositions faites à son tableau, n'étant pas un jugement définitif ni l'un de ces jugements interlocutoires qui sont de nature à causer un tort irréparable, un appel n'est pas justifié.

—Lorsque la cour soutient une motion de rejeter une demande d'appel suspensif parce que quelques-uns des cautionnements sont insuffisants, elle ne peut pas permettre à l'appelant de fournir d'autres cautionnements en remplacement de ceux qui sont considérés comme insuffisants.

—Quand les deux associés d'une maison de commerce sont, individuellement et en leur qualité d'associés, débiteurs d'un tiers, et que chacun d'eux prend une assurance sur sa vie en faveur de créancier commun, la présomption est que chacun des associés voit dans la police d'assurance une garantie de paiement de sa dette personnelle ainsi que de sa dette d'associé, et, après la mort de l'un des deux associés, une déposition orale ne saurait être admise pour établir que le payé du défunt devait également garantir le paiement des dettes personnelles du survivant.

—Un débiteur peut renoncer aux bénéfices de la loi du *homestead* de 1865, en consentant à une hypothèque sur sa propriété, mais il ne saurait essuite invoquer la loi pour empêcher la vente de la propriété à l'échéance.

—La présentation d'un tableau des dettes d'une succession, par l'exécuteur testamentaire, est une reconnaissance qui suspend la prescription durant l'administration.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession d'Isaiah Phillips et celle de Mme Elizabeth Rapp, femme de John Rapp, sont ouvertes.

Mary Turcy a été émancipée.

A la cinquième cour, un décret a été rendu en faveur de M. A. Wright et contre M. Geo Wolf, capitaine du vapeur Cherokee. M. Wright y est reconnu propriétaire de douze à quinze balles de coton qui se trouvent à bord du bateau.

Cour du juge Mitteneberger.—L'Interrogatoire de Chas. H. Evans, accusé de viol, a été remis à demain, pour permettre à la poursuite de faire citer d'autres témoins.

Mary Jane Judge ou Sylvanie Harrison, accusée d'ivrognerie et de bris de paix, a été condamnée à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

Sarah Bruce, accusée de bris de paix et de langage obscène, a été requise de fournir un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Rob. Sullivan ou Nash, accusé d'avoir blessé John Reynolds, a été envoyé en prison. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

George O. Beares a été requis de donner un cautionnement de $500 pour répondre à l'accusation d'avoir manqué de tuer le juge E. C. Billings.

Cour du juge Sheehan.—Le Dr Wm. Ryan et sa femme, accusés d'insultes et de bris de paix, fournissent un cautionnement de $250 pour répondre de leur bonne conduite ou passeront vingt jours en prison.

Lucy Keating et Mary Flood, accusées d'ivrognerie, ont été condamnées à $5 d'amende ou à dix jours de prison de paroisse.

Mathilda Henry, pour bris de paix et langage obscène, a été condamnée à $10 d'amende ou vingt jours de prison.

Election des délégués de la Paroisse d'Orléans à la Convention d'Etat.—Nous donnons ci-après le résultat de l'élection qui a eu lieu hier, dans les différents wards de la ville.

1er Ward.—P. Moalle, Emile J. O'Brien, R. C. Wood, Jas. T. Clark, Alex. T. Donovan, M. McNamara, A. H. Murphy, John O'Shaughnessy, F. J. Sullivan, E. P. Harendide.

2me Ward.—J. Ad Bonier, Thos Hanson Jr, James Lynch, Dan'l Owens, M Gallagher, Wm A Kernaghan, M C Dalton, Wash Marks, John Legan, M Stewart et J J. Thomas.

3me Ward.—Patrick King, P J Stubblefield, Patrick Kane, Morton Cox, John Conroy, Thos Griffin, Sr, Wm H Beurke, T O'Brien, Saul Jonkenstein, Thos McGahey, John Collins, Thos Norman, Henry Brune, Jr, James Shah, James Dunn, Thos Merriman.

4me Ward.—John Lemonnier J M Lemonnier, M C Barry, J P Machera, P Gamez, A C Gayon, A Pavero, Léon Rivière, T Aniello et F P Calleja.

5me Ward.—A D Saucier, capt Alex Lange, jno A Lottery, N V Vinet, Philip Buchanan, Henry B. ex, A S Lewis, Arthur Lambert, M B Burgess.

6me Ward.—Louis St Martin, Joseph Gibson, F Dudenhefer C T Locke, W J Burke, Geo W Watts, Hugh Cala, Henry C Miller, Martin Lemoy et John Baste.

7me Ward.—J. O. Landry, Jas Roberts, Jr., Joseph Bell, Henry Hermes et J. P. Rambaud.

8me ward.—Wm Beckenhaln, W. E. Clark et R. L. Bevor

Bureau de Santé.—Le bureau de Santé a siégé hier soir. Tous les membres étaient présents, et le Dr Jones occupait le fauteuil.

Une résolution du Dr Beard autorisant le président à inspecter toutes les stations de quarantaine a été adoptée.

Le secrétaire a communiqué au bureau une longue lettre du Dr Bemiss sur la quarantaine de l'île aux-Vaisseaux. Les règlements, dit le docteur, ne seront promulgués qu'à la réunion du bureau national—le 1er mai. Il est à que ce groupe le bureau national est de diminuer le danger de l'importation de maladies contagieuses et épidémiques, en détenant et désinfectant les navires à une distance convenable.

Sur la motion du Dr Beard, le bureau a procédé au choix des inspecteurs de santé.—Le Dr Holt a été élu inspecteur du premier district ; le Dr Mandeville, inspecteur du deuxième district ; le Dr Watkins, inspecteur du troisième district ; le Dr Bailey, inspecteur du quatrième district ; le Dr Morton, inspecteur du cinquième district ; le Dr Carson, inspecteur du sixième et du septième districts.

M. W. Péralta a été élu commis d'enregistrement ;

MM Humbrechet et Legardeur inspecteurs des balles de charbon.

Les Drs Beard, Loeber et M. Marks ont été chargés d'avoir une conférence avec l'association sanitaire auxiliaire au sujet des mesures à prendre dans l'intérêt de la salubrité publique.

Le président a nommé M. Marks, le Dr Shepperd et M. Hernandez membres du comité de finances.

M. Brewster, les Drs. Formento et Davidson ont été chargés d'avoir une conférence avec les administrateurs de la ville relativement aux quais.

Les présidents autorisés par le bureau, a nommé MM. P. H. Lanauze, J. H. Stathem et B. B. Howard commis du bureau.

M. Hester, au nom de l'association sanitaire auxiliaire, a demandé que le bureau délègue dix officiers de police pour l'inspection des maisons, et que leurs rapports fassent adressés à l'association ainsi bien qu'au bureau de santé. La demande a été soumise au comité nommé pour s'entendre avec l'association.

Le bureau s'est ajourné à jeudi soir.

Paragraphes.—Le St John Rowing Club—le club qui porte le nom du plus vieux Bayou St-Jean—vient d'inviter quelques régates qu'il nous dans, les plus célèbres clubs du Nord. Ses ressources ne lui permettant pas de faire face aux dépenses extraordinaires qu'entraînera la fête, il demande la coopération du public, qui profitera de la présence d'un si grand nombre d'étrangers parmi nous.

—Le général Grant a fait son apparition à la douane, hier matin ; les employés se sont réjouis de revoir avec nombre des acrobates, et il adresse à ces derniers le défi d'exécuter quelques uns de ses tours les plus difficiles. L'enjeu est de $10. Ceux qui voudront le tenir devront s'adresser à la salle du club, au coin des rues Dauphine et St-Louis.

Décisions de la cour suprême de la Louisiane.—La prescription de dix ans n'annule point une action instituée dans le but d'obliger un notaire agent à rendre ses comptes, mais elle peut être invoquée avec succès lorsqu'il s'agit des différentes dettes qui figurent dans le tableau. Elle est inapplicable quand elle exige, d'un ancien fonctionnaire d'une corporation, ou de ses héritiers, la restitution d'objets spécifiés, tels que des livres, des papiers, etc., qui lui ont été confiés ; elle est également dans un procès par lequel on cherchait à le rendre responsable du montant de billets ou d'autres obligations qu'il aurait dû recouvrer.

—Lorsqu'une propriété dont une partie est affectée par l'hypothèque d'un vendeur antérieur, est vendue en bloc, et que, comme partie du prix, l'acquéreur assume la dette de son cédant, la propriété tout entière, et non pas seulement la partie originairement affectée, répond de la dette.

—Le fait qu'un acquéreur assume le paiement dûe par son vendeur sur l'achat primitif, et représenté par les billets du vendeur, ne rend pas l'acquéreur partie aux billets, et son acceptation de la dette crée une obligation personnelle, qui n'est sujette qu'à la prescription de dix ans.

—Un créancier d'une succession n'a pas d'intérêt à demander, sous prétexte que l'exécuteur testamentaire n'est pas résident, la révocation d'un ordre qui rattache la désignation de l'exécuteur, quand il appert que ce dernier est également légataire universel, et, en cette double qualité, a intenté ou créancier un procès (dans lequel celui-ci peut plaider en reconvention) pour une somme excédant celle que le créancier réclame à la succession.

—Un ordre qui écarte une exception présentée par l'administrateur d'une succession à des oppositions faites à son tableau, n'étant pas un jugement définitif ni l'un de ces jugements interlocutoires qui sont de nature à causer un tort irréparable, un appel n'est pas justifié.

—Lorsque la cour soutient une motion de rejeter une demande d'appel suspensif parce que quelques-uns des cautionnements son insuffisants, elle ne peut pas permettre à l'appelant de fournir d'autres cautionnements en remplacement de ceux qui sont considérés comme insuffisants.

—Quand les deux associés d'une maison de commerce sont, individuellement et en leur qualité d'associés, débiteurs d'un tiers, et que chacun d'eux prend une assurance sur sa vie en faveur du créancier commun, la présomption est que chacun des associés voit dans la police d'assurance une garantie de paiement de sa dette personnelle ainsi que de sa dette d'associé, et, après la mort de l'un des deux associés, une déposition orale ne saurait être admise pour établir que le payé du défunt devait également garantir le paiement des dettes personnelles du survivant.

—Un débiteur peut renoncer aux bénéfices de la loi du *homestead* de 1865, en consentant à une hypothèque sur sa propriété, mais il ne saurait ensuite invoquer la loi pour empêcher la vente de la propriété à l'échéance.

—Un exécuteur testamentaire peut vendre les immeubles d'une succession, bien qu'il ait nommé sans opinion.

—La présentation d'un tableau des dettes d'une succession, par l'exécuteur testamentaire, est une reconnaissance qui suspend la prescription durant l'administration.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession d'Isaiah Phillips et celle de Mme Elizabeth Rapp, femme de John Rapp, sont ouvertes.

Mary Turcy a été émancipée.

A la cinquième cour, un décret a été rendu en faveur de M. A. Wright et contre M. Geo Wolf, capitaine du vapeur Cherokee. M. Wright y est reconnu propriétaire de douze à quinze balles de coton qui se trouvent à bord du bateau.

Cour du juge Mitteneberger.—L'Interrogatoire de Chas. H. Evans, accusé de viol, a été remis à demain, pour permettre à la poursuite de faire citer d'autres témoins.

Mary Jane Judge ou Sylvanie Harrison, accusée d'ivrognerie et de bris de paix, a été condamnée à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

Sarah Bruce, accusée de bris de paix et de langage obscène, a été requise de fournir un cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Rob. Sullivan ou Nash, accusé d'avoir blessé John Reynolds, a été envoyé en prison. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

George O. Beares a été requis de donner un cautionnement de $500 pour répondre à l'accusation d'avoir manqué de tuer le juge E. C. Billings.

Cour du juge Sheehan.—Le Dr Wm. Ryan et sa femme, accusés d'insultes et de bris de paix, fournissent un cautionnement de $250 pour répondre de leur bonne conduite ou passeront vingt jours en prison.

Lucy Keating et Mary Flood, accusées d'ivrognerie, ont été condamnées à $5 d'amende ou à dix jours de prison de paroisse.

Mathilda Henry, pour bris de paix et langage obscène, a été condamnée à $10 d'amende ou vingt jours de prison.

Election des délégués de la Paroisse d'Orléans à la Convention d'Etat.—Nous donnons ci-après le résultat de l'élection qui a eu lieu hier, dans les différents wards de la ville.

1er Ward.—P. Moalle, Emile J. O'Brien, R. C. Wood, Jas. T. Clark, Alex. T. Donovan, M. McNamara, A. H. Murphy, John O'Shaughnessy, F. J. Sullivan, E. P. Harendide.

2me Ward.—J Ad Bonier, Thos Hanson Jr, James Lynch, Dan'l Owens, M Gallagher, Wm A Kernaghan, M C Dalton, Wash Marks, John Legan, M Stewart et J J. Thomas.

3me Ward.—Patrick King, P J Stubblefield, Patrick Kane, Morton Cox, John Conroy, Thos Griffin, Sr, Wm H Beurke, T O'Brien, Saul Jonkenstein, Thos McGahey, John Collins, Thos Norman, Henry Brune, Jr, James Shah, James Dunn, Thos Merriman.

4me Ward.—John Lemonnier J M Lemonnier, M C Barry, J P Machera, P Gamez, A C Gayon, A Pavero, Léon Rivière, T Aniello et F P Calleja.

5me Ward.—A D Saucier, capt Alex Lange, jno A Lottery, N V Vinet, Philip Buchanan, Henry B. ex, A S Lewis, Arthur Lambert, M B Burgess.

6me Ward.—Louis St Martin, Joseph Gibson, F Dudenhefer C T Locke, W J Burke, Geo W Watts, Hugh Cala, Henry C Miller, Martin Lemoy et John Baste.

7me Ward.—J. O. Landry, Jas Roberts, Jr., Joseph Bell, Henry Hermes et J. P. Rambaud.

8me ward.—Wm Beckenhaln, W. E. Clark et R. L. Bevor

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES EUROPÉENNES

Le budget de l'armée allemande.

Berlin, 10.—Hier, au Reichstag, qui commence les débats sur la seconde lecture du budget de l'armée, Herr Hasselbarg a proposé de réduire le chiffre de 1 à 3 ans, mais la motion a été rejetée à une majorité de 100 contre 104. Le 1er et le 2me paragraphe qui fixent le pied de paix de l'armée, jusqu'au mois de mars 1881, à 427,370 hommes, ont été adoptés.

Voici le vote : pour 186, contre 96.

Le ministère de la guerre a déclaré que le bill qui est origine non seulement la situation politique actuelle, mais aussi et surtout à ce motif d'un caractère durable. Un budget provisoire de l'armée peut seul assurer la stabilité du gouvernement et la confiance du pays.

Herr Stoecker, libéral national, a dit que le maintien d'une armée forte était de la plus haute importance et primait toute question de parti. Il a déclaré qu'il votera pour le budget de l'armée, comprenant à l'unanimité moins 12 représentants qui seront avertis vote contre.

Il avoue que l'amendement n'est pas conforme à son vœu. Mais il n'y a pas pouvoir. Il indique qu'il ne faut pas mettre les hommes en activité pour ne pas en faire autant des hommes anti-dynastiques. Il conclut en faisant appel à l'union.

M. Conger demande de qu